

[Text]

The Chairman: Have you signed it, Mr. Fairweather?

Mr. Fairweather: I will sign it, yes.

The Chairman: Are you ready for the question on the amendment? Shall the amendment carry?

Mr. Fairweather: You had better read the amendment so that we all know what we are doing.

The Chairman: I thought you had concluded your remarks; I apologize.

Mr. Fairweather: Yes, I have concluded. I just want you to read it.

The Chairman: The amendment is to substitute "or is likely to be of significant benefit to Canada".

Mr. Fairweather: Just read what it says. You delete that ...

The Chairman: Delete that and insert, "not detrimental to the national interests of Canada or any area of Canada".

Mr. Otto: Mr. Fairweather, I wonder if you could put that ...

Mr. Fairweather: More clearly than the Chairman? Indeed I could.

Mr. Otto: Could you assist the Chairman? Let us put it that way.

Mr. Fairweather: I move that line 24 of Clause 2(1) of Bill C-201 be deleted and the word "is not detrimental to the national interest of Canada or any area thereof" be substituted therefor.

Mr. Burton: Mr. Chairman, could I just make one comment on the amendment?

While I sympathize to some extent with the amendment moved by Mr. Fairweather, at the same time I am not sure, in terms of anything that this bill might conceivably do, that it would be useful to have a negative phrase in this particular area. When you determine that it is not detrimental to Canada, I think that really expresses the situation in negative terms, which I am not sure would contribute to any useful purpose. I would much prefer to see a positive approach to it. As a matter of fact, I would commend that in an amendment I would like to move after this amendment is dealt with.

• 1100

The Chairman: Shall the amendment carry? All those in favour? Opposed to the amendment?
Amendment negatived.

The Chairman: Mr. Burton.

Mr. Burton: Mr. Chairman, first I would just like to ask a question, following Mr. Fairweather's previous questioning, and I tread onto the grounds of legal expertise in this regard. Dealing with the comments and questions that were made about the way the courts treat preambles to acts, and the reason for describing the purpose of the act in the section, and the precedence that exists in other legislation, are there cases on record where courts have, in fact, made use of such a section?

[Interpretation]

Le président: L'avez-vous signé, monsieur Fairweather?

M. Fairweather: Je vais le signer, oui.

Le président: Êtes-vous disposé à mettre l'amendement aux voix? L'amendement est-il adopté?

M. Fairweather: Il faudrait plutôt le lire afin que nous sachions ce que nous faisons.

Le président: Je pensais que vous en aviez terminé, excusez-moi.

M. Fairweather: Oui, j'ai terminé. Je voulais simplement que vous lisiez l'amendement.

Le président: L'amendement a pour objet de remplacer les mots «ou est susceptible d'apporter des avantages appréciables au Canada».

M. Fairweather: Contentez-vous de lire le texte de l'amendement. Supprimez ces mots ...

Le président: De supprimer ces mots et de les remplacer par les mots «ne nuit pas aux intérêts nationaux du Canada ou d'une de ces régions».

M. Otto: Monsieur Fairweather, pourriez-vous ...

M. Fairweather: Dire les choses plus clairement que le président? Mais certainement.

M. Otto: Pourriez-vous aider le président? Procédons ainsi.

M. Fairweather: Je propose que la première ligne de l'article 2(1) de la page 2 du bill C-201 soit supprimée et remplacée par les mots «ne nuit pas à l'intérêt national du Canada ou de l'une de ces régions, compte tenu ...»

M. Burton: Monsieur le président, j'aimerais faire une observation à propos de cet amendement.

Tout en apportant moralement mon appui, dans une certaine mesure, à l'amendement proposé par M. Fairweather, je ne sais pas si, dans le domaine de l'application proprement dite du projet de loi, il serait utile d'introduire à cet endroit une phrase négative. Lorsqu'on détermine que la prise de contrôle ne nuit pas au Canada, je pense que cela équivaut à exprimer une situation en termes négatifs et je ne crois pas que cela puisse répondre à un but valable et utile. Je préférerais qu'on aborde la question par l'affirmative. En fait, je vais commenter cette remarque dans un amendement que j'aimerais présenter après celui-ci.

Le président: L'amendement est-il adopté? Quels sont ceux qui sont pour? Quels sont ceux qui sont contre?
L'amendement est rejeté.

Le président: Monsieur Burton.

M. Burton: Monsieur le président, j'aimerais commencer par poser une question suite aux questions que vient de poser M. Fairweather, et je me lance ici en terrain juridique. A propos des commentaires et des questions relatifs à la manière dont les tribunaux considèrent les préambules des lois, et à propos de la raison qui nous a fait décrire le but de la loi dans cet article, étant donné également les précédents qui existent dans d'autres lois, existe-t-il des documents nous permettant de voir si des tribunaux ont en fait déjà utilisé les articles de ce genre?